

**MAIRIE DE PREAUX**  
6 route de Châtillon  
36240 PREAUX



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### ***Séance du 23 février 2021***

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

**Date de convocation** : 15 février 2021.

**Présents** : Dominique BARDEAU, Claude BONAMY, Didier CHAMBEUX, Jean-François HOUDAYER, Guy LEVEQUE, Jean-Marc MARAIS, Gilles MARC, Christian MAUDUIT

**Pouvoirs** : Pascale BERRUET a donné pouvoir à Dominique BARDEAU, Christophe VOISIN a donné pouvoir à Jean-François HOUDAYER, Mélanie POUPEAU a donné pouvoir à Didier CHAMBEUX

**Secrétaire de séance** : Claude BONAMY

#### **Rappel de l'ordre du jour :**

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020

Création d'un poste de troisième adjoint

Election du troisième adjoint

Indemnités du troisième adjoint

Augmentation des taux d'imposition de taxes foncières bâti et non bâti

Rapport annuel 2019 du service de gestion des déchets

Subventions 2021 aux diverses associations

Devis pour la réorganisation du site internet de la commune

Travaux à l'auberge (portail, garde-corps et muret)

Vente de bois (devis Comptoir des Bois de Brive)

Questions diverses

---

Mr Le Maire propose que la séance soit tenue à huis clos.

Le Conseil municipal estimant que le huis clos n'est pas justifié, la séance se déroule publiquement.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Après vote pour la désignation d'un seul secrétaire de séance, Mr Claude BONAMY est désigné secrétaire.

Intervention de Mr CHAMBEUX qui demande l'annulation du pouvoir de Mme Pascale BERRUET (3<sup>e</sup> fois qu'elle donne pouvoir), vu l'article L2121-20 du CGCT.

Le conseil décide de vérifier auprès de la Préfecture

Dans l'attente, le conseil décide de modifier l'ordre du jour (les points « création de poste de 3eme adjoint, élection du troisième adjoint et indemnités du troisième adjoint) seront discutés après la réponse de la Préfecture.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020**

La majorité du conseil n'approuve pas ce procès-verbal car celui-ci comportent des inexactitudes et les sujets ne sont pas abordés sereinement.

### **Augmentation des taux d'imposition de taxes foncières bâti et non bâti**

Le Maire propose d'augmenter les taxes foncières pour le bâti et le non bâti.

Le taux du foncier bâti passerait de 13,60 % à 14,04 % et le foncier non bâti de 30,26 % à 31,24 %.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, avec 9 voix pour et 2 voix contre, d'augmenter la taxe foncière bâti au taux de 14,04 % et la taxe foncière non bâti au taux de 31,24 %.

### **Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Monsieur Le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce rapport.

### **Subventions 2021**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder pour l'année 2021, les subventions suivantes :

Comité des Fêtes de Préaux	220 €	
Réveil Préalien		220 €
Association de chasse des Préaltiens	220 €	
Arts et Savoir Faire	220 €	
Sorciers, sorcières, chamans de la Touraine et du Berry		220 €
Pompiers d'Ecueillé	100 €	
AFM Téléthon	50 €	
Croix Rouge	20 €	
Secours populaire	20 €	
Comité Départemental de la Randonnée pédestre	20 €	
Fondation du Patrimoine	50 €	
Comité du Souvenir Français	20 €	
CIVAM de Valençay	20 €	
Prévention Routière	20 €	
Fédération des Aveugles de France	20 €	
Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)	20 €	
Faune 36	20 €	
AFSEP	20 €	
BIP TV	0	
Pompiers humanitaires	50 €	
Espoir Soleil village retraite	50 €	

### **Réorganisation du site internet de la commune**

Monsieur Le maire rappelle le projet de réorganisation du site internet.

Il présente une proposition de « campagnol.fr », un service de l'AMRF au prix de 120 € TTC pour un site basique ou 220€ TTC pour un site complet.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de choisir la formule du site complet à 220 € TTC par an et autorise le Maire à faire les démarches et à signer les documents nécessaires.

### **Vente de bois autour de l'étang**

Monsieur Le maire rappelle au conseil municipal le projet de vendre le bois autour de l'étang et présente un devis de l'entreprise « Comptoir des Bois de Brive »

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de cette entreprise et autorise le Maire à faire les démarches et à signer les documents nécessaires.

### **Travaux à l'auberge (portail, garde-corps et muret)**

Les travaux seront effectués par le maçon pour le muret, des panneaux soudés avec poteaux remplaceront le garde-corps, vu lors de la réunion du 7/12/20 et le portail sera posé à l'emplacement prévu initialement, la commune ayant demandée une subvention qui était accompagnée d'un plan et d'une déclaration préalable de travaux.

Les locataires de l'auberge seront prévenus de la venue des artisans.

### **Election d'un troisième adjoint**

Monsieur Le maire propose d'élire un troisième adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, avec 6 voix pour et 5 voix contre, d'élire un troisième adjoint et de procéder à son élection.

### **Procès-verbal d'élection du troisième adjoint**

Deux candidats se présentent : Mr Dominique BARDEAU et Mr Gilles MARC.

A l'issue du vote des huit conseillers présents, les résultats sont :

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 7

Ont obtenu : Mr Dominique BARDEAU : 4 voix

Mr Gilles MARC : 3 voix

Mr Dominique BARDEAU est élu 3<sup>ème</sup> adjoint

### **Indemnités du troisième adjoint**

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du troisième adjoint du 23 février 2021 constatant l'élection du troisième adjoint,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de fonction du troisième adjoint.

Ces indemnités sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027) ainsi qu'il suit :

Mr Dominique BARDEAU, 3e Adjoint : 9,90 % de l'indice brut 1027

Le Conseil municipal charge le Maire de faire appliquer ces dispositions telles que récapitulées ci-dessus et précise que ces indemnités seront versées mensuellement à compter de la date d'élection du troisième adjoint.

### **Questions diverses**

#### **- Mise en conformité électrique de l'auberge**

Le Maire présente deux devis, un de l'entreprise BCPE et l'autre de Brunet Electricité.

Le Conseil choisit Brunet Electricité, celui-ci enlèvera les travaux déjà effectués notés sur le devis

#### **- Gratuité du loyer commercial de l'auberge pour 2 mois**

Vu la conjoncture actuelle due au coronavirus le conseil municipal décide de la gratuité du loyer commercial de l'Auberge de l'Indrois pour deux mois, soit 150 € pour le mois de février 2021 et 150 € pour le mois de mars 2021.

#### **- Achat de gerbes pour les anciens élus de la commune**

Le Conseil accepte l'achat de gerbe de fleurs pour les futures obsèques d'anciens élus de la commune.